

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 037-835/13/CC

■ Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du centre de transfert Nord

DTDSV 13/10782/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les sites de traitement des déchets ménagers étant relativement éloignés des lieux de collecte, les opérations de transferts sont indispensables.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose de quatre centres de transfert pour les ordures ménagères : deux localisés sur Marseille (centres de transfert Nord et Sud), un sur Ensues-La-Redonne et un sur La Ciotat.

Le Centre de Transfert Nord (CTN), sis avenue des Aygalades à Marseille, fait actuellement l'objet de deux conventions de mise à disposition avec la SNCF pour un coût annuel de 943 609 euros TTC.

Ces conventions arrivant à terme le 31 juillet 2015, Marseille Provence Métropole souhaite pérenniser son activité de transfert des ordures ménagères résiduelles sur ce site. En effet, le Centre de Transfert Nord permettant actuellement le transfert de 220 000 tonnes de déchets par an, par voie ferrée à destination du Centre de Traitement Multifilière de Fos-sur-Mer, son implantation dans une zone centrale par rapport aux circuits de collecte, constitue un enjeu majeur.

Aussi, Marseille Provence Métropole souhaite acquérir auprès de la SNCF le site du centre de transfert Nord. La SNCF a accepté, par courrier du 29 janvier 2013, le principe d'une cession.

De plus, des travaux relatifs à la séparation du réseau ferré SNCF/Privé et à des améliorations environnementales de première nécessité (aire de nettoyage des balayeuses, aire de maintenance des caissons, réseau d'évacuation des eaux) sont à y prévoir.

Le Conseil de Communauté a approuvé lors de la séance du 22 mars 2013 par délibération AGER 027-192/13/CC, la création de l'opération de « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord » ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme pluriannuelle correspondante.

Les évaluations initiales pour la réalisation des voiries et réseaux divers, communs aux aménagements première étape d'un programme de développement de l'activité du site, s'élevaient à 1 000 000 d'euros.

Des études complémentaires ont permis de déterminer les coûts de l'ensemble des aménagements à réaliser sur ce site.

La première phase, prioritaire, portera sur la réalisation des voiries et réseaux communs aux aménagements, d'une station de lavage des engins et véhicules, d'une station à carburant et d'une station d'égouttage des déchets. Son montant est évalué à 2,45 millions d'euros.

La seconde phase consistera à réaliser une station de maintenance des caissons, pour un coût de 1,25 million d'euros.

En conséquence, l'ensemble des aménagements est évalué à 3,7 millions d'euros.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Le Conseil de Communauté avait approuvé lors de la séance du 31 octobre 2013 par délibération AGER 012-618/13/CC, l'augmentation de l'autorisation de programme pluriannuelle de l'opération de « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord », portant le montant de l'opération à 11 000 000 d'euros. Ce montant doit donc être complété à la lumière des études menées.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération 2013/00072 d' « Acquisition et travaux du centre de transfert Nord » d'un montant de 2 700 000 d'euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 027-192/13/CC du 22 mars 2013 relative à la création de l'opération de « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord » ;
- La délibération AGER 012-618/13/CC du 31 octobre 2013 relative à l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'« Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de pérenniser les installations et l'activité du Centre de Transfert Nord sur le site actuel ;
- Qu'il convient de réaliser la première étape du développement de l'activité du site correspondant à des travaux prioritaires d'aménagements ;
- Qu'il convient de financer cette opération ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière auprès des organismes compétents.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du centre de transfert Nord d'un montant de 2 700 000 d'euros, portant le montant total de l'opération à 13 700 000 d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique G110 – Natures 2031 / 2033 / 2111 / 2315 – Fonction 812 – Opération 2013/00072 « Acquisition et travaux du Centre de Transfert Nord ».

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Année 2014 : 11 000 000 d'euros

Année 2015 : 2 700 000 d'euros

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI